

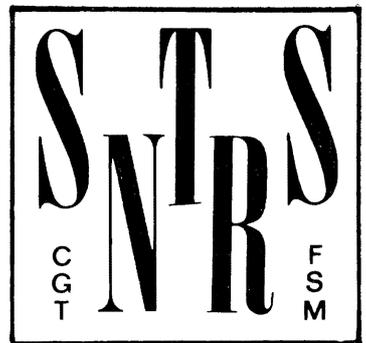
BULLETIN DE LA

RECHERCHE SCIENTIFIQUE

Syndicat National CGT des Travailleurs de la Recherche Scientifique

10 Rue de Solferino Paris 7

Tel. 551 7139



BULLETIN MENSUEL

N° 114 - NOV.-DÉC. 1969

S.N.T.R.S. - CGT :
C.C.P. 30.510-68 - LA SOURCE

LE CONGRÈS DE LA CONFIANCE ET DE LA CLARTÉ

L'importance accordée aux problèmes de la recherche scientifique par le 37^e Congrès de la C.G.T. ne peut que réjouir nos adhérents. Il s'agit là de la concrétisation de l'apport du S.N.T.R.S. à la définition de la politique syndicale de notre confédération. C'est aussi la démonstration de la capacité de celle-ci à répondre aux grands problèmes du monde moderne.

Aucun congrès syndical n'a suscité autant d'intérêt. Pour certains la C.G.T. a pris un tournant, pour d'autres rien n'est changé. Les uns estiment que nous évoluons trop lentement, les autres que nous évoluons trop rapidement. Les attaques les plus fielleuses, venant de milieux les plus divers, constituent, n'en doutons pas, le meilleur des « brevets de bonne conduite au service des travailleurs ».

A nos amis — comme à nos ennemis — nous conseillons la lecture de l'ensemble des documents du Congrès. La richesse de la discussion qui fut large et franche, l'adoption des textes d'orientation à une écrasante majorité ne laissent place à aucune interprétation et prouvent que le 37^e Congrès de la C.G.T. a été celui de la CONFIANCE et de la CLARTÉ.

Le débat sur les modifications du statut, tant attendu par nos détracteurs, les laissera sur leur faim. La preuve a été faite que la cohésion n'était pas incompatible avec une confrontation fraternelle de points de vue différents et la recherche collective des meilleurs moyens d'aller de l'avant.

L'exemple est à méditer et à comparer à un moment où se tiennent d'autres congrès syndicaux. Tant pis pour les nostalgiques du fractionnisme syndical. Le Congrès de la C.G.T. démontre qu'il n'est point besoin de tendances rivales pour favoriser la démocratie et garantir à chaque syndiqué le droit de la libre expression.

La réaffirmation précise de nos objectifs fondamentaux et des moyens aptes à imposer les changements que nous souhaitons s'est accompagnée d'une mise en garde sévère adressée au gouvernement et au patronat : « Nul répit ne leur sera consenti, la C.G.T. ne saurait tolérer que

sous prétexte de difficultés économiques découlant des tares du système et des malversations des puissances dont le pouvoir est l'instrument, les travailleurs soient amenés à consentir des sacrifices alors qu'ils n'ont aucune responsabilité dans cet état de fait ».

Il est donc compréhensible que la rage de nos ennemis se déchaîne au moment où notre C.G.T. s'affirme plus cohérente, plus puissante et plus dynamique que jamais. Le pouvoir ne peut lui pardonner de dénoncer sans compromission une politique dont les banques et les grandes sociétés capitalistes sont seules à tirer profit.

Il en est ainsi du récent discours du Premier Ministre donnant le ton à la campagne développée depuis la rentrée et tendant à accréditer l'idée de l'inféodation de la C.G.T. au parti communiste et de sa soi-disant activité de subversion.

La ficelle est beaucoup trop grosse, la calomnie trop usée. Il s'agit d'un procédé classique pour dissocier les autres organisations syndicales de la C.G.T., pour dresser contre elle l'opinion publique et pour créer un climat propice à toutes les manœuvres de division.

La C.G.T. ne cache pas ses objectifs. Ils sont clairement exprimés et son 37^e Congrès vient à nouveau de faire litière de la façon la plus nette à toutes formules plus ou moins déguisées de collaboration de classe souhaitée par le gouvernement, le patronat et prônée par certaines organisations syndicales.

Les moyens qu'elle préconise pour un changement radical de politique économique et sociale n'ont rien de subversif : « L'alliance de toutes les forces de gauche sur la base d'un accord politique prenant

Lisez :

« Avec la C.G.T. pour un syndicalisme unifié démocratique de masse et de classe. »

Rapport de G. Séguay au 37^e Congrès confédéral. 1 F.

en charge les revendications des travailleurs et réalisé sur des principes fondamentalement anti-monopolistes, voilà l'objectif pour lequel la C.G.T. entend lutter et prendre la part qui est la sienne en fonction des intérêts des travailleurs qu'elle représente ».

Quant aux mouvements actuels engendrés par la politique néfaste du pouvoir, est-ce de la subversion ? Les grèves et les actions des personnels de la recherche qui s'opposent au démantèlement de la recherche publique, est-ce de la subversion ? La grève des ingénieurs, techniciens et ouvriers du C.E.A. qui veulent empêcher 2.600 licenciements et la liquidation de l'énergie nucléaire française, est-ce de la subversion ? Les luttes des techniciens de l'enseignement supérieur qui exigent pour les plus défavorisés le respect des engagements pris pour les catégories C et D, est-ce de la subversion ? Accusera-t-on bientôt le C.C.P.-Directoire du C.N.R.S. de collaborer à cette entreprise de subversion pour avoir osé unanimement protester contre les mesures qui frappent la recherche fondamentale ?

La C.G.T., une nouvelle fois à son Congrès, vient de faire justice de telles affabulations. Elle n'a pas d'autres ambitions que celle de défendre les intérêts des travailleurs. Tout le reste n'est que pure invention.

Il n'en demeure pas moins qu'elle est la cible principale de tous les ennemis des travailleurs justement parce qu'elle est une organisation unitaire et démocratique, une organisation de masse et de classe :

- au service de la défense efficace des travailleurs ;
- au service de la réalisation de l'alternative démocratique dans notre pays ;
- au service des efforts communs de toutes les forces de progrès pour la construction d'une société socialiste.

G. DUPRÉ.

LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE AU SERVICE DE QUI ?

Le 4 septembre 1969, l'ensemble des syndicats C.G.T. de la commission recherche UGICT avaient, à l'initiative de notre syndicat :

1° examiné la politique gouvernementale en matière de recherche;

2° tiré un ensemble de conclusions communes à tous les organismes de recherche publique :

— le blocage budgétaire pour la fin de l'année plaçant l'ensemble des laboratoires dans une situation financière et matérielle impossible;

— les mesures budgétaires prévues pour l'année 1970 confirmaient la volonté du pouvoir de mettre la recherche scientifique publique au service des grandes sociétés privées.

En faisant supporter, entre autres, à la recherche scientifique publique les conséquences de dix années de politique au service des monopoles, le pouvoir crée une situation financière difficile, voire catastrophique pour certains laboratoires, et veut atteindre du même coup deux objectifs :

a) obliger les scientifiques à se « débrouiller » d'une façon ou d'une autre pour trouver les fonds nécessaires à la survie de leur laboratoire (ceux-ci devant quémander n'importe où — les privant de la liberté de développer leur activité conformément à la science qu'ils ont des besoins d'une recherche mise au service du bien public);

b) créer un courant de découragement, attaquant ainsi l'ensemble des scientifiques « au moral » afin de les traumatiser pour mieux en disposer ! (provoquant l'exode des cerveaux, la désaffection des jeunes candidats chercheurs — la baisse des effectifs dans les diplômes d'étude approfondie allant pour l'année 1969-70 de 50 à 80 % suivant les disciplines).

C'était compter sans la combativité de l'ensemble des personnels travaillant dans la recherche.

La quinzaine d'action avec les manifestations du 10 octobre, proposée par le S.N.T.R.S. à l'ensemble des trente organisations syndicales de toutes tendances et de tous organismes de recherche, unies dans la même lutte contre le pouvoir, a permis de donner à ce dernier la réponse qui s'imposait.

Sensibilisant les personnels, les mobilisant dans l'action, elle a obligé le gouvernement à recevoir, pour la première fois dans l'histoire du mouvement syndical de la recherche, l'ensemble des représentants syndicaux.

Ceux-ci se sont trouvés en face d'un ministre (Ortoli) chargé par le Premier Ministre, de répondre NON à toutes nos légitimes revendications, et de nous assurer, qu'en 1971 (!) la recherche scientifique retrouverait sa place dans les « priorités gouvernementales ». « si la conjoncture économique le permet » !

En vérité, quand le gouvernement dit qu'il n'y a pas pour lui changement d'orientation en matière de recherche, il fait là une réponse de « Normand » (réponse faite aux syndicats par Ortoli à l'entrevue du 31 octobre, réponse faite à la délégation du Directoire du C.N.R.S. le 3 novembre, par le Premier Ministre Chaban-Delmas).

S'il entend mettre à la disposition des trusts la recherche scientifique publique, il ne fait là, en effet, que poursuivre et accélérer une politique qu'il

pratique depuis dix ans, et que nous n'avons cessé de dénoncer et de combattre. *Il n'y a donc pas effectivement changement d'orientation !*

Mais en soumettant directement la recherche scientifique aux aléas de « la conjoncture économique », aux notions de « profit » ou de « rentabilité immédiate », il y a là bel et bien un changement de ton, si ce n'est d'orientation qu'il convient de noter !

En effet, jusqu'en 1968, le pouvoir gaulliste avait fait de la recherche un « secteur prioritaire ». Quelle que soit la conjoncture économique, il s'agissait de rattraper un retard considérable qui, pour des raisons économiques et de prestige, plaçait notre pays en mauvaise posture vis-à-vis des autres pays industrialisés.

L'incapacité des industriels privés d'aborder correctement les problèmes posés par le développement scientifique et technique (malgré les incitations financières, dégrèvements, subventions, contrats, etc.) conduisait le gouvernement — contre son gré — à développer les organismes de recherche publics.

Il y a donc là une contradiction fondamentale (la recherche, bien public, devant satisfaire des intérêts privés) qui arrive à un degré d'approfondissement tel que le gouvernement ne peut l'éviter sans mettre en cause l'ensemble de sa politique économique. Le gouvernement n'a rien à offrir aux travailleurs de la recherche pas plus qu'à ceux du C.E.A., de l'E.D.F. ou d'autres secteurs.

C'est dire combien la lutte entreprise par les personnels pour la défense de leurs intérêts et de la recherche publique est d'importance et difficile.

C'est dire également que cette lutte est de longue haleine.

Aujourd'hui, à la suite de nos multiples actions, de la grève du C.E.A., des prises de position du Directoire du C.N.R.S. et de très nombreux scientifiques de tout premier plan, le gouvernement est sur la défensive.

Il ne se passe pas de jour où une personnalité gouvernementale ne parle de la recherche pour tenter de justifier les mesures prises par le pouvoir et pour affirmer aussitôt qu'elles ne sauraient durer, constatant avec nous la gravité de la situation.

L'opinion publique est sensibilisée.

Les problèmes posés par la recherche scientifique, les luttes menées par les personnels sont largement diffusés par la presse et la radio-télévision.

La conspiration du silence ourdie par le pouvoir a été balayée par notre action unitaire.

Cette première étape franchie en peu de temps doit nous permettre de donner aux luttes un développement à la mesure des exigences de la situation.

Il nous faut aller plus loin dans la sensibilisation des personnels travaillant dans les différents organismes de recherche publics, élever le niveau de combativité, afin de harceler le pouvoir par des actions multiples, convergentes et unitaires.

Pour aller au-delà du degré de sensibilisation de la population atteint par notre action, il convient que toutes les forces vives et de progrès de la nation se sentent concernées.

De ce point de vue la force de la C.G.T. est un premier élément décisif.

La place réservée à la lutte des travailleurs de la recherche par le 37^e Congrès confédéral, la concrétisation du rôle qu'ils jouent, se sont traduites entre autres, dans la motion sur les structures, par l'affirmation que la défense de la recherche était l'affaire de tous les travailleurs, traduisant en cela combien ce problème d'intérêt général devient sensible à l'ensemble des couches laborieuses, combien il est de leurs intérêts que cette recherche soit sauvegardée et non bradée !

Le deuxième élément décisif réside dans l'unité que les confédérations doivent réaliser, sur ce point précis, afin de coordonner leurs actions, et en ayant pour perspectives que la défense de la Recherche publique devienne l'affaire de l'ensemble des travailleurs.

C'est le sens de nos propositions d'action au comité de coordination des syndicats de la recherche scientifique.

La distribution massive du tract à la population prépare l'opinion par une action originale des personnels de la recherche.

La pétition nationale que nous voulons lancer auprès des personnels, tout en accroissant leur prise de conscience, sera l'occasion, pour l'ensemble des personnels, lorsqu'on la portera au gouvernement, d'organiser une grande manifestation commune en direction des pouvoirs publics, pour la défense de leurs intérêts et de la recherche scientifique publique.

Les premiers résultats sont encourageants. Ils montrent combien notre lutte rejoint celles de l'ensemble des autres couches de travailleurs (E.D.F., chemins, dockers, paysans, etc.), qu'elles convergent contre le même pouvoir qui pratique la même politique.

Qu'elles ont quelques chances d'aboutir, comme en témoigne pour les personnels sous contrats, l'engagement du Ministère de la Recherche scientifique de budgétiser un certain nombre de postes (400) au C.N.R.S. afin de reclasser ces personnels hors statut, jugés par le Ministre à la suite de nos actions entamées depuis cinq ans en proportion trop importante dans les organismes de recherches existant.

Ceci démontre que sur un point précis, il est possible de gagner et de s'opposer aux licenciements.

Bien entendu, ces acquis positifs ne remettent pas en cause la nature du pouvoir et la politique qu'il pratique.

Ils font la démonstration que, pour gagner, l'Unité réalisée dans la recherche doit être préservée et renforcée.

Les succès futurs passent par l'extension de cette unité donnant ainsi aux luttes l'arme essentielle, permettant d'arriver à de réels changements pour tous les travailleurs.

Gabriel PAGE.

Les numéros 1317 et 1318 de
"La Vie Ouvrière" donnent des
comptes rendus du 37^e Congrès !

LES PERSONNELS SOUS CONTRATS

L'Intersyndicale nationale des personnels techniques et administratifs a poursuivi son action pour l'intégration des personnels sous contrat et, en première urgence, pour qu'il n'y ait pas de licenciements de personnel à l'expiration des contrats.

Elle a demandé et obtenu deux entrevues importantes auprès de M. Aigrain (D.G.R.S.T.) et M. Rodocanachi (Ministère du Développement industriel et scientifique). Elle a, d'autre part, été reçue au Ministère sur le problème particulier aux contrats C.N.E.S. (I.N.A.G.).

Rappelons les étapes de l'action dans laquelle s'inscrivent ces récentes initiatives de l'Intersyndicale, action menée auprès de la D.G.R.S.T. depuis mai 1968.

Durant la période où la D.G.R.S.T. envisageait de mettre en place une « bourse de l'emploi », des engagements successifs ont été pris de ne pas procéder à des licenciements, chaque risque de licenciement devant être signalé à la D.G.R.S.T. afin que, dans chaque cas, une solution soit trouvée. A notre connaissance, cela a été le cas.

La « bourse de l'emploi » ayant avorté, la D.G.R.S.T. admettait le transfert des crédits finançant les personnels sous contrats vers les organismes comme le C.N.R.S. afin que des postes budgétaires soient créés.

Les actions des personnels ont amené un début de réalisation, bien insuffisant, et au détriment, semble-t-il, d'un certain nombre de nouveaux postes C.N.R.S. : dans le budget 1970, 30 des 70 postes sont affectés à des personnels sous contrats C.N.E.S.

C'est cependant une procédure d'une importance extrême qui est amorcée et qui est la conséquence des actions des personnels mettant le pouvoir dans des difficultés telles qu'il est obligé d'infléchir sa politique concernant les personnels sous contrats.

—:—

L'entrevue du 23 octobre avait pour but de faire confirmer au délégué général, M. Aigrain, ses engagements. M. Aigrain a affirmé que ses efforts tendaient à obtenir la création dans les divers organismes de postes supplémentaires gagés par des crédits D.G.R.S.T.; il envisageait que cette mesure prenne effet au cours de l'année afin d'éviter des amputations sur les créations budgétaires normales.

En attendant ces mesures, le délégué général réaffirmait son intention d'éviter tout licenciement à l'expiration des contrats, par des mesures conservatoires.

Le problème de la réduction des crédits C.N.E.S. risquant d'entraîner des licenciements, nous l'avons soulevé avec insistance. M. Aigrain indiquait qu'il était prêt à prendre des mesures au cas où, le C.N.E.S. ayant fait un bilan complet de la situation, il y aurait des licenciements. A son avis, peu de licenciements C.N.E.S. devaient intervenir, si même il y en avait.

—:—

Le 12 novembre, l'entrevue demandée par l'Intersyndicale au Ministère du Développement industriel et scientifique avait pour but de faire confirmer et préciser les propos du délégué général. Nous avons obtenu du représentant du ministre l'affirmation des positions suivantes :

1° Le Ministère estime qu'il ne doit pas y avoir un trop grand nombre de personnels sous contrats. Le nombre actuel doit être réduit.

2° La vocation des personnels sous contrats (sauf insuffisance professionnelle) est d'être intégrés dans les cadres normaux des organismes.

3° Le Ministère de la Recherche négocie avec les Finances la création hors budget de 400 postes au C.N.R.S. par transfert de crédits, l'obtention de ces postes étant liée à l'engagement de ne pas remplacer les personnels ainsi affectés sur des postes budgétaires.

4° Le Ministère indique que le budget de 1970 permet de maintenir les possibilités financières, tenant compte de la hausse des salaires, telles que globalement il ne devrait pas y avoir de licenciement. Le Ministère confirme que des instructions ont été données pour que les personnels soient reclassés sur les nouveaux contrats.

5° Le Ministère réaffirme sa volonté d'obtenir des organismes la priorité pour engager sur les postes budgétaires des personnels sous contrats.

—:—

Le 14 novembre, l'Intersyndicale était reçue au Ministère du Développement industriel et scientifique en présence du président du C.N.E.S., M. Denisse, afin de faire le point exact de la situation des personnels de l'I.N.A.G. qui devraient être éventuellement reclassés. Le relevé de conclusion suivant était établi par le docteur Theil, représentant du Ministère, et adressé à l'Intersyndicale nationale :

Paris, le 18 nov. 1969.

Le secrétaire d'Etat
auprès du Ministre
du Développement industriel
et scientifique

Compte rendu de l'entrevue du 14 novembre 1969.

« Cette entrevue faisait suite à celle du 8 octobre et avait pour objet essentiel l'examen des problèmes posés par la diminution, en 1970, du nombre de postes financés sur contrats C.N.E.S. à l'I.N.A.G. et l'application de l'engagement pris par le ministre délégué auprès du Premier Ministre chargé de la R.S.Q. A.S. dans sa lettre du 30 mai 1969 dont une copie est jointe au présent document. »

I. — EMPLOIS 1970.

Le point de la situation est le suivant :

Bien que le Comité scientifique et technique du C.N.E.S. n'ait pas encore adopté une position définitive sur les travaux scientifiques à entreprendre en 1970 compte tenu des crédits disponibles, il est vraisemblable que le nombre de postes à supprimer sera de l'ordre de 80. Pour éviter que cette suppression de postes corresponde à des licenciements les mesures suivantes seront prises :

1° Les 15 postes I.N.A.G. financés sur contrats C.N.E.S. et actuellement vacants seront supprimés.

2° 30 postes créés au budget 1970 du C.N.R.S. seront affectés en priorité au personnel de l'I.N.A.G.

3° 8 postes seront prévus au C.N.E.T. pour le personnel de l'I.N.A.G.

4° 25 postes vacants (dont 17 C.N.R.S.) dans les laboratoires de l'I.N.A.G. peu-

vent aussi permettre le reclassement des personnes dont le poste serait supprimé.

5° Enfin, l'équivalent de 15 postes en année pleine est inscrit au budget du C.N.E.S. pour permettre d'éviter des licenciements au cours de l'année 1970.

De plus, le C.N.E.S. est disposé à recruter une dizaine de personnes pour des postes à mettre au concours en priorité pour le personnel de l'I.N.A.G. à reclasser (1).

II. — PROCEDURE ENVISAGEE.

Compte tenu des possibilités répertoriées ci-dessus, la procédure suivante est appliquée :

— Le C.N.E.S. s'efforcera de fixer le plus rapidement possible la liste exhaustive des postes supprimés, en même temps que s'engageront les procédures de reclassement d'ores et déjà possible pour ceux des postes dont la suppression est certaine.

— Au premier janvier 1970, pour les personnes dont la situation ne serait pas réglée, l'I.N.A.G. établira un contrat de trois mois valant préavis, renouvelable au maximum trois fois.

Pour le personnel, sera mis en œuvre une procédure de reclassement dans les établissements publics de recherche analogue à la procédure indiquée à l'article 46 du projet du nouveau statut du personnel du C.N.R.S.

Des dispositions seront prises pour permettre au personnel, dont le nouveau poste présenterait de sensibles différences par rapport à l'ancien, d'adapter des connaissances techniques par recyclages.

—:—

Enfin, en ce qui concerne la société de gestion, le Président Denisse a fait valoir qu'en acceptant le règlement du personnel de l'I.N.A.G., il avait contracté un engagement vis-à-vis de l'ensemble du personnel et qu'en conséquence, il ne pouvait se désintéresser du sort d'une partie de celui-ci. »

Globalement, la situation est donc la suivante : les 80 emplois supprimés ne poseront de problèmes qu'à 65 personnes, compte tenu des 15 postes I.N.A.G. vacants financés par le C.N.E.S. Pour reclasser ces 65 personnes, 73 emplois sont possibles, plus 15 postes en année pleine au budget C.N.E.S. de 1970, soit 88 possibilités nouvelles de rémunérations en 1970. Il est évident que sur les 73 emplois dégagés, un certain nombre risque de ne pas être compatibles avec la qualification des 65 agents à reclasser, ce qui ne permet pas d'affirmer que les 65 agents seront reclassés. De ce point de vue, la possibilité de recyclage est importante.

A. CHANCONIE.

(1) Il nous a été précisé que la formule « postes à mettre au concours » doit se traduire par « postes offerts ».

Les 12, 13 & 14 Mars 1970

XII^e CONGRÈS
DU S. N. T. R. S.

ŒUVRES ET ACTION SOCIALES

Au C.N.A.S. des 6-7-8 nov. 1969, à Bellevue, notre organisation a présenté un rapport sur l'action sociale menée depuis les élections du C.N.A.S. du C.A.E.S.. Voici exposées certaines de nos propositions en ce qui concerne les loisirs, les vacances, la culture.

Pour une véritable politique de loisirs et vacances.

Le droit aux loisirs, à la culture, aux vacances sont des nécessités reconnues maintenant par les responsables à tous les niveaux et par les pouvoirs publics. Cependant la floraison d'organismes officiels traitant de ces différents problèmes (prospective, études, coordination...) masque une réalité navrante :

— L'Etat se refuse à pratiquer les investissements *suffisants* et nécessaires pour l'implantation de centres culturels, villages de vacances, maisons familiales, etc. Il applique même une politique d'ostentation à l'encontre d'organisations de loisirs, culture, tourisme et vacances populaires.

— Les conditions optima sont ainsi réalisées pour contraindre la grande masse des Français à être les « clients forcés » des « marchands de soleil » pour l'organisation de leurs loisirs et congés d'autant plus qu'en matière d'implantations sociales notre pays reste sous-développé.

43 % seulement des Français sont réellement partis en vacances (moyenne 20 jours) en 1967 (I.N.S.E.E.). Parmi ces 43 % :

- 15,2 % de ceux, ayant des revenus égaux ou inférieurs à 6.000 F par an, ont pris des congés, tandis que ce pourcentage passe à 78,8 % pour les revenus de 50.000 F et plus.

Ces quelques chiffres officiels démontrent, s'il en était besoin que la grande masse des Français et naturellement pour l'essentiel les salariés et leurs familles restent, malgré toutes les « déclarations d'intention », victimes d'une ségrégation par l'argent.

Une telle analyse et constatation nous indiquent, en les corroborant avec les chiffres d'occupation de notre centre d'Aussois, notre orientation en matière sociale : *appliquer une « politique compensatrice » donnant à chacun des possibilités identiques dans l'accession aux loisirs, à la culture et le droit aux vacances.*

C'est pour cette raison que nous sommes délibérément pour un régime de prix dégressifs dans nos centres, pour nos colonies et même éventuellement pour la participation à des activités culturelles et sportives aussi bien pour :

— les adultes, les enfants que les retraités, tout en étant assurés qu'une telle politique, en provoquant un meilleur remplissage ou une participation plus importante, abaissera le prix de revient de la journée (action sur les frais et charges, salaires) ou le coût de la participation.

— conscients des problèmes qui se posent aux plus défavorisés en ce qui concerne leur participation aux activités pour leurs congés, etc. Nous estimons nécessaire, pour les mêmes raisons, d'assurer avec les prix dégressifs, l'efficacité des « mesures compensatrices » et de « sollicitation », par un complément important : l'obtention, pour tous les participants (C.N.R.S.), au droit à l'équipement (location à prix modique) : chaussures, skis, cordes, piolets,

sacs de montagne, voiliers, encadrement, moniteurs...).

— *En ce qui concerne les implantations :*

Il est urgent de se rendre compte des difficultés qui se présentent aux C.E. ou associations pour donner aux salariés et à leurs familles les moyens d'accéder aux congés, loisirs et à la culture.

— une augmentation de 1 % des dépenses en congés représente 500.000 personnes supplémentaires et donc la nécessité de 200 à 250.000 places nouvelles... le fait patent que, parmi les gens n'accédant pas actuellement aux congés, les travailleurs à faibles ou moyens revenus (en fonction de la famille) représentent l'essentiel, nous indique également l'orientation de l'action des militants en matière d'implantations :

se regrouper pour se doter des moyens s'opposant efficacement aux objectifs des spéculateurs en matière de loisirs et de congés.

- Club Méditerranée : Banque Rothschild (Trigano) ;
- C.E.T. : Banque de Paris.
- UFITOUR : Schneider pour 40 %.
- SODECOTOUR : Club Méditerranée + les Chargeurs réunis + l'Union des Transports aériens ;
- SEFCO : Pool bancaire à capitaux internationaux. Investissements de l'ordre de 30 % réservés à des chaînes américaines de tourisme.

C'est entre autre dans le cadre de cette société que M. Schnebelen est devenu le promoteur de l'implantation de Val-Thorens (35.000 lits) après que la « Caisse des Dépôts et Consignations » de l'Etat se soit récusée dans son rôle laissant ainsi la place aux investissements privés et, en l'occurrence, internationaux.

L'objectif de concurrencer les « spéculateurs-vacanciers » n'est pas utopique. Déjà des C.E. sont capables par leur taille et leurs moyens de s'opposer à leur politique :

— E.D.F.-G.D.F. : 130.000 journées vacances (centres - maisons familiales - hôtels) dont participation des cadres : 30 %, ouvriers : 70 %.

Prix de la journée de 7,50 F à 18 F.
— Club Méditerranée : 100.000 journées de vacances.

Prix moyen séjour village : 45 F par jour.

Mais l'association, les regroupements permettent aux plus petits de s'intégrer dans l'action, de participer avec leurs moyens et de bénéficier en retour d'avantages vraiment hors de leur portée sans cela.

Il ne faudrait surtout pas croire, en ce qui concerne le C.A.E.S. du C.N.R.S., que ces problèmes ne sont pas les nôtres.

Budget social : 2,30 millions (plus 1 pour les cantines soit au total : 3,30 millions).

C.E.A. : 17 millions, Sud-Aviation, Air-France, Renault, etc. : 12 à 16 millions, et les personnels du C.N.R.S. n'échappent pas à la règle du départ en vacances en fonction des revenus (voir la gestion Aussois) il faut d'ailleurs se rappeler :

— qu'une action envers nos retraités est à promouvoir (information, sollicitation...);

— que chez les techniciens et administratifs la moyenne mensuelle des salaires s'établit ainsi :

9 B : 840 F - 8 B : 870 F - 7 B-6 D : 1.000 F - 6 B : 1.080 F - 4 D : 1.150 F -

5 B : 1.250 F - 4 B : 1.380 F - 3 D-3 B : 1.530 F - 2 B-2 D : 1.800 F, etc.

Chez les chercheurs, la moyenne mensuelle est de : stagiaires A : 1.380 F - B : 1.500 F - C : 1.700 F. Attachés non agrégés 1 : 1.450 F - 2 : 1.650 F - 3 : 1.900 F - 4 : 2.050 F - 5 : 2.200 F - 6 : 2.400 F. Chargés 1 A : 1.850 F - 1 B : 2.000 F - 2 : 2.200 F, etc.

Associations et regroupements sont cependant des mots qui recouvrent des données très différentes au sein d'organismes très différenciés.

Notre souci majeur doit être en la circonstance d'apporter notre contribution à la lutte que mènent les C.E. pour le développement des loisirs, de la culture, pour une politique sociale des congés et vers l'enfance et ce faisant d'avoir des contacts permanents et privilégiés avec ces représentants des travailleurs des autres secteurs que le nôtre.

Nous sommes d'ailleurs persuadés que de cette action nous tirerons les bénéfices habituels de toute action collective surtout lorsque celle-ci englobe un secteur très large de l'économie du pays et un nombre respectable de salariés.

Nous proposons donc d'examiner le principe de nos associations dans le cadre de Tourisme et Travail regroupant actuellement à divers titres les C.E. ou associations :

— d'Air France, Renault, SNECMA, Nord et Sud-Aviation, les avions Marcel Dassault, Kodak, Kléber-Colombes, CSF, Alsthom, CEA, Citroën, Peugeot, etc.

— Des communes de la région parisienne agissant en accord et association avec des C.E. et Tourisme et Travail pour l'implantation de centres de sports, loisirs, culture municipaux ouverts aux salariés des C.E.

— de bureaux d'études (TOGEBAT - ATGT - SOCAU) qui traitent de la prospection, des investissements et de la mise au point des centres de vacances, loisirs, culture comme actuellement, par la complexité des problèmes, ils doivent être traités, c'est-à-dire : par un *bureau de techniciens travaillant en équipe*. Bureau d'études, analyste financier, connaissance de toutes les conditions et critères locaux, coût de main-d'œuvre et de l'encadrement, type d'infrastructure...

Exemples de réalisations importantes menées à bien par Tourisme et Travail dans le cadre de la S.C.I. et de l'action interentreprises :

— Au Markstein : Vosges, à 25 km de Guebwiller — Maison familiale **, 1.200 m d'altitude — fonctionnement 11 mois par an - capacité : 320 lits (coût de la journée vacances : 22 F).

C.E. : Air France, Alsthom, Berliet, Forclum, CEA : salle de spectacle, activités, bibliothèque, garderie et encadrement des enfants.

Extension prévue : piscine couverte - théâtre de plein air - terrains de volley et tennis, etc.

Prix des parts donnant droit à jouissance à 1 lit : 6.000 F.

— La Manne - Bormes-les-Mimosas : près de la plage du Lavandou (Var), type village de vacances en bungalows, capacité : 600 lits. (coût de la journée vacances : 20 F).

C.E. : Rhodiacéta, Astra, Renault, Berliet, CEA, Caisse primaire de Sécurité sociale : piscine d'eau douce, théâtre de plein air, encadrement des enfants.

Prix des parts donnant la jouissance d'un lit : 5.000 F, etc (Messery, Hte-Savoie, Mailly-la-Ville, Yonne...).

(suite p. 11)

L'examen du nombre des C.E. (y compris parmi les plus grands) ayant abordé maintenant leurs réalisations ou extensions dans le cadre de l'association et pour les exemples cités, en S.C.I., nous démontre que la volonté d'association progresse et s'impose parce qu'elle est la meilleure solution à un ensemble de problèmes fort complexe :

a) la gestion saine des centres et villages... requiert un taux d'occupation élevé;

b) dans ces conditions il faut éviter absolument la « fatigue » des participants;

c) pour cela il faut augmenter le nombre des différentes possibilités de séjours ou d'activités ainsi que l'éventail des participants éventuels;

d) il est indispensable d'assurer un « brassage » des participants pour apporter le dépaysement, dans un climat de confiance (connaissance des moyens, du confort, de l'encadrement, etc.), recherché par les vacanciers ou dans la pratique des loisirs, sans pour autant placer les travailleurs et leurs familles dans le climat d'un « Idéal faux » parce qu'en dehors de la vie réelle, c'est ce que l'on voit souvent au Club Méditerranée, au C.E.T., etc.

A cette forme d'association, la S.C.I., s'accommodant fort bien aux situations de rénovation, extension ou transformation de centres existants et des problèmes qui se posent par l'ouverture à d'autres C.E., Tourisme et Travail propose aux C.E. une formule beaucoup plus hardie :

— *Le Fonds national d'Investissements.*

Une telle formule par son dynamisme devrait permettre un « rattrapage » assez rapide en matière d'implantations sociales de loisirs et vacances et ceci au bénéfice des C.E. les moins bien pourvus aux moyens les plus faibles.

Ce « fonds » a le mérite de conjuguer et coordonner les efforts :

— d'un organisme à vocation de tourisme, loisirs, culture et vacances populaires ce qui ne veut pas dire sans confort; *doté de techniciens travaillant de longue date en équipe, traitant des prospections, implantations, gestion en tant que tel* mais aussi dans un esprit militantiste.

— et ceux de militants des C.E. et associations représentant les travailleurs, de grandes entreprises, chargés entre autre de doter les salariés qu'ils représentent *des moyens nécessaires* leur permettant d'accéder aux loisirs, à la culture, au tourisme et aux vacances, quelques soient leurs moyens financiers.

Ce Fonds National d'Investissements (F.N.I.) dont les moyens sont constitués :

- Des emprunts consentis par les C.E. à Tourisme et Travail.

- Des emprunts contractés par le « Comité de Gestion » du F.N.I. composé majoritairement de représentants des C.E. adhérents au F.N.I.

- Des subventions obtenues par le F.N.I. pour les implantations réalisées par le Comité de Gestion du F.N.I.

- Des apports particuliers de Tourisme et Travail,

assure la jouissance, pendant 20 ans, d'un lit, dans un centre de vacances, par tranche de 5.000 F d'emprunt consenti (rappelons que dans le cadre de la construction un lit revient au minimum à 150.000 F).

Visiblement toutes les modalités ont été mises au point pour permettre aux C.E. les plus modestes d'accéder aux moyens de loisirs et vacances et de garantir les intérêts de ceux qui dans les C.E. ont la lourde responsabilité de gérer les fonds des travailleurs qu'ils représentent.

- Une remarque importante s'impose en ce qui concerne le F.N.I. : il est le seul organisme à consentir aux C.E. et associations la majorité dans l'organisme de gestion de ce « Fonds ».

- *Implantations-réalisations prévues à l'heure actuelle dans le cadre du F.N.I. :*

- *Village océanique : île de Ré.*
Rénovation d'un centre existant (T. et T.).

- Village de vacances *** 400 places.
- Camping caravanning *** 600 places.

Projet très avancé, commencement de réalisation.

- *Sancta Maria Di Pogio (Corse) :*
Village de vacances sous toile - 350 places.

- *Un centre de vacances à Biscarosse (Landes).*

- *Amélioration d'un camping existant à Carnon-Plage et perspective de l'implantation de 3.500 places de camping sur la côte méditerranéenne.*

- 400 places dans les Pyrénées.
- 400 places au Mont-Dore.
- 400 places dans les Alpes.

Sans association d'ailleurs comment réaliser l'ensemble des objectifs sociaux qui se posent au C.A.E.S. :

- préparer l'extension d'Aussois qui semble s'imposer surtout depuis le développement des pistes et remontées mécaniques;

- après l'obtention de l'accord préalable de construction, mener l'implantation d'Oléron dont l'investissement global requiert 8.000.000 de F;

- en même temps prévoir le centre de la région parisienne dont on parle depuis un certain temps au C.N.A.S.

Nous proposons donc : avec notre adhésion au F.N.I., d'assurer l'implantation d'Oléron ainsi :

- a) le camping, caravanning avec la V.R.D. par nos propres moyens et ceci pour l'été 70 (station d'épuration, épannage, canaux, vannes, E.D.F.);

- b) l'implantation des villages de vacances; maisons familiales, *uniquement en association* avec des C.E. (par ex. : Sud-Aviation-CEA qui dans les premiers contacts est « intéressé »);

- l'impossibilité, compte tenu de nos moyens, de trouver près de Paris un terrain répondant aux données d'un centre de la région parisienne tel que l'idée en a été parfois formulée c'est-à-dire : un centre regroupant des activités variées : voile, pêche, centre d'accueil et de loisirs pour week-end devrait nous conduire à rechercher l'accord avec des C.E. disposant de parcelles de loisirs et s'ouvrant actuellement aux autres C.E. ou municipalité grâce à des expansions s'insérant dans le cadre du F.N.I. ;

- pour toutes les raisons de gestion, d'occupation, exposées plus haut nous pensons que la solution est encore dans l'association surtout qu'en la circonstance nos moyens comme ceux des autres C.E. pris individuellement *apparaissent vraiment insuffisants pour une telle réalisation.*

L'exemple de ces possibilités nous est donné par le projet de :

- Mennecy :* C.E. propriétaire Renault, projet très avancé d'une extension portant le camping caravanning à 350 places et la partie pavillonnaire à 70-80 lits.

- Activités :* salle de jeux, ping-pong piscine, pêche, volley, hand-ball, tennis, tir à l'arc, etc.

Au dernier C.N.A.S. nous avons abordé très succinctement le problème des associations et réalisations avec d'autres C.E.

Il nous faut maintenant prendre des options sérieuses pour retenir chaque année un certain nombre de lits dans les réalisations en cours et le F.N.I. nous

donne des garanties actuellement inégales.

Nous devrions faire un effort particulier en 1970 compte tenu des réserves faites en 1969 pour les « autres investissements ». Sans cette politique hardie apportant rapidement la possibilité, pour les agents du C.N.R.S., d'accéder aux vacances, aux loisirs, nous nous sclérosions.

Culture.

Le C.A.E.S. impulse des bibliothèques, des discothèques, etc., c'est-à-dire que dans les sections locales les problèmes de la culture s'ils ne sont pas toujours à la place où ils mériteraient de l'être sont néanmoins traités (souvent trop succinctement).

Cependant, sur le plan national ces problèmes n'ont pas été sérieusement abordés, ceci d'autant plus que la commission en question fonctionne avec un effectif relativement réduit compte tenu des problèmes évoqués.

D'ailleurs même si l'effectif était suffisant il n'en reste pas moins que le chapitre *Culture* (entre autre) demande une spécialisation et une qualification que nous n'avons pas encore trouvée au C.A.E.S. sur ce point.

En effet comme d'autres comités d'entreprises nous devrions :

- suggérer d'aller voir de bons spectacles cinématographique, théâtral, music-hall, musicaux, etc. ce qui implique un service « critique » d'information et documentation;

- donner des indications sur les disques importants sortant (même remarques);

- les expositions, etc.

Une solution pourrait être trouvée si nous décidions d'adhérer à Tourisme et Culture nous pourrions au moins donner toutes les informations (ce qui n'est pas fait à l'heure actuelle) sur : les conférences, expositions, visites commentées de musées, tourisme culturel, etc. et ainsi développer rapidement ce secteur un peu oublié de notre activité sociale et pourtant très important pour les travailleurs.

Ce que nous venons d'exposer ne représente qu'une partie du rapport présenté au C.N.A.S. du C.A.E.S. par notre organisation. D'autres points très importants tels que :

- politique envers l'enfance (centres aérés, stages d'adolescents, etc.);

- les implantations sociales : blocs médico-sociaux, sociaux, cantines, centres aérés ;

- le logement ;

- la politique d'entraide et solidarité ;

- les problèmes de gestions des cantines,

ont été également traités. Leur importance nous oblige à reporter leur analyse dans un prochain journal.

SCHATTE Jean-Pierre,

responsable
de la Commission nationale
Œuvres sociales
du S.N.T.R.S.-C.G.T.

SECTIONS,

abonnez-vous à "La Vie des Collectivités Ouvrières", revue des comités d'entreprises et similaires, 33, R. Bouret, Paris-19^e.

L'activité de nos sections des INSA

Les personnels techniques, ouvriers et administratifs des Instituts Nationaux de Sciences Appliquées ont un statut codifié dans un texte très court. Des précisions ont été apportées par la suite, notamment en ce qui concerne la liste des spécialités à classer dans chaque catégorie professionnelle, sous la forme de mesures internes et non officielles. Il en résulte que ces personnels contractuels ont un statut très en retrait par rapport à ceux du C.N.R.S. notamment en ce qui concerne les rémunérations, la sécurité de l'emploi, l'avancement, la protection et les garanties en cas d'accident ou de longue maladie, etc.

C'est à l'initiative des sections syndicales C.G.T., créées au début 1968 simultanément à Lyon, Toulouse et Rennes, qu'une lutte fut immédiatement engagée pour un statut calqué sur celui des personnels du C.N.R.S. Avant mai 68, le S.N.T.R.S.-C.G.T. s'adressait au Ministère de l'Éducation nationale pour l'octroi du statut C.N.R.S. A l'initiative de la seule C.G.T., une première entrevue eu lieu le 12 juillet 1968 et la délégation qui comprenait des représentants des trois I.N.S.A. enregistrait avec satisfaction « l'accord de la Direction de l'Enseignement supérieur pour appliquer aux personnels des I.N.S.A. le statut des personnels du C.N.R.S. ». Afin de réaliser cet accord, M. Luzy acceptait notre proposition de constituer dès septembre 68 une commission de travail composée de représentants de l'Administration et des personnels intéressés.

Cette commission n'a pu être réunie que le 19 décembre. Les représentants C.G.T. des I.N.S.A. y participaient. Il n'y fut plus question de l'application immédiate du statut C.N.R.S. mais d'une revalorisation indiciaire devant entrer en application au 1^{er} janvier 1970, cette revalorisation n'étant considérée que comme un premier pas. Par la suite, les personnels apprirent que cette revalorisation ne concernait que les seuls personnels techniques. La réponse de nos sections syndicales fut énergique : pétitions dès janvier à Lyon, action auprès des députés et des ministères. Les actions conduisirent les directions des I.N.S.A. à déclarer qu'elles avaient les crédits nécessaires pour faire bénéficier tous les personnels de cette revalorisation.

Parallèlement, l'action était menée pour l'octroi d'un statut calqué sur celui du C.N.R.S. dès le 1^{er} janvier 1970. Le bureau national du S.N.T.R.S., par une lettre datée du 13 mai 1969, rappelait sa position au Ministère de l'Éducation nationale et demandait la convocation des représentants syndicaux afin d'étudier la classification des personnels I.N.S.A. sur des postes C.N.R.S. Le 29 mai, le directeur des enseignements supérieurs répondait, éludant le problème posé (convocation de la commission), que « la transformation des emplois I.N.S.A. en emplois correspondants de type C.N.R.S. était demandée dans le cadre du projet de 1970 ».

Comme la France était à 48 heures d'élections importantes, le directeur des enseignements supérieurs terminait sa lettre en disant « qu'il ne manquerait pas de nous tenir informé de la suite qu'il aura été possible de réserver à cette affaire ». Cette information, nous l'attendons encore. Les travailleurs des I.N.

S.A. attendent encore qu'on leur explique pourquoi ils doivent faire les frais de la spéculation : l'assimilation a été repoussée par les Finances et ce refus a été sanctionné par l'Assemblée nationale.

Notre proposition d'une grève unitaire des trois I.N.S.A. fut malheureusement repoussée par nos partenaires. Les interventions auprès des pouvoirs publics, la participation aux conférences de presse et aux démarches des syndicats de la Recherche le 10 octobre, les délégations auprès des rectorats, les envois de télégrammes et de pétitions effectués par nos seules sections, la démarche de notre Bureau national auprès de la Commission des Finances furent insuffisants pour obtenir un revirement de la politique gouvernementale.

Les créations de postes I.N.S.A. pour 1970 sont de 20 à Lyon, 9 à Toulouse et 25 à Rennes. Autre résultat : la parution au J.O. du 24 octobre 1969 du décret 69.962 modifiant les indices et s'appliquant, comme nous l'avions exigé, à tout le personnel.

L'activité de nos sections ne s'est pas limitée à l'action pour le statut et pour l'amélioration de la sécurité de l'emploi et l'avancement. L'action pour l'intégration des I.N.S.A. à une université pluridisciplinaire à dominante scientifique et technologique dans le cadre d'une réforme démocratique fut menée avec plus ou moins de succès à Lyon et Toulouse par l'Intersyndicale. Depuis 18 mois, nos sections de Lyon mènent une lutte pour obtenir la création d'une commission d'hygiène et de sécurité. Elles ont aussi pris l'initiative de créer un comité d'action sociale. Cette action est en gestation à Rennes et à Lyon. Un travail intéressant a été mené à bien à Rennes pour mettre sur pied des commissions paritaires ayant, en plus, un droit de contrôle sur la régularité de l'embauche (la liste C.G.T. a obtenu de 98 à 110 voix sur 111 suffrages exprimés et 132 inscrits). A Lyon, un combat opiniâtre a permis d'éliminer d'abord les délégués non syndicaux puis à imposer le scrutin de liste proportionnel pour les élections des délégués à la commission paritaire.

Mais le problème majeur qui doit trouver une solution rapide est celui

de l'octroi d'un statut calqué sur celui du C.N.R.S. La position du S.N.T.R.S.-C.G.T. n'a pas changé : une commission nationale composée de représentants syndicaux locaux et nationaux, des administrations des I.N.S.A. et du Ministère de l'Éducation nationale doit être convoquée rapidement afin d'étudier l'assimilation de tous les personnels sur la grille C.N.R.S. (prix en considération des diplômes, certificats professionnels du privé ou de l'I.N.S.A.). La commission de dérogation du C.N.R.S. devra ensuite traiter des cas en suspens sans qu'un quota soit imposé. Une indemnité compensatrice devra éventuellement palier le traitement de ceux que l'assimilation au C.N.R.S. défavoriserait. Nos sections C.G.T. mèneront l'action pour qu'un collectif budgétaire permette cette assimilation courant 1970 et pour la parution du statut, y compris pour le personnel de restaurant.

Les personnels des I.N.S.A. ont appris que l'État-patron ne donne rien sans lutte. Aujourd'hui, la majorité d'entre eux font confiance à la plus représentative, parce que la plus combattive, des centrales syndicales françaises : la C.G.T. Ils ont aussi appris, par expérience, que l'action syndicale est toujours victorieuse. Ils sauront y avoir recours chaque fois que cela sera nécessaire.

B. BLANC.

Revalorisations indiciaires applicables à tout le personnel des I.N.S.A. (décret 69.962 du 18 octobre 1968).

	Indices bruts moyens	Indices bruts max.	Décret de 1959
Personnel administratif :			
1 ^{re} catégorie	543	785	480/705
2 ^e catégorie	345	455	335/455
3 ^e catégorie	245	290	215/285
4 ^e catégorie	184	210	170/205
Personnel technique et ouvrier :			
1 ^{re} catégorie	395	545	335/445
2 ^e catégorie	290	365	265/365
3 ^e catégorie	245	290	205/285
4 ^e catégorie	213	255	180/255
5 ^e catégorie	197	235	165/225

Nos propositions d'assimilation au C.N.R.S.

	I.N.S.A.		Niveau diplômes	Alignement C.N.R.S.	
	catégories	indices (1)		catégories	indices (1)
Personnel technique et ouvrier	—	—	DEST - CNAM - licence	1 B	296-366
	T/1	180-355	BTS	2 B	232-425
	T II/2	194-292	BEI - BP - BENP	3 B	205-355
	T/3	190-278	—	4 B	194-292
	T/4	169-232	CAP	5 B	184-266
	T I/2	159-211	—	6 B	166-218
	T I/5	152-190	—	7 B	158-201
	T II/5	142-168	—	—	146-173
Personnel administratif	A/1	280-546	licence	1 D (2)	269-546
	—	—	2 certifié de licence - BTS	2 D	224-425
	A/2	180-355	Bac	3 D	205-355
	A/3	169-232	BEC - BEPC - CAP	4 D	173-236
	A/4	149-177	Agents de bureau	5 D	153-184

(1) Indices nouveaux, postérieurs à juin 68 mais antérieurs, pour ce qui est des indices I.N.S.A., au décret d'octobre 69.

(2) A signaler l'assimilation en cours de discussion au C.N.R.S. : 10 = 1 B ; 2 D = 2 B ; 3 B = 3 D ; 4 D = 5 B ; 5 D = 6 B.

Bilan d'une année

Il y a un an, le syndicat C.G.T. des personnels techniques et administratifs de l'INSERM, qui était affilié à la Fédération des P.T.A., décidait de rejoindre les rangs du S.N.T.R.S. pour y former une section nationale.

Pour en connaître les raisons, il est nécessaire de faire un retour en arrière. 1964. — Bien qu'existant depuis novembre 1941 sous le nom d'Institut National d'Hygiène, notre établissement est « créé » officiellement par décret du 18 juillet 1964.

1946. — Publication des premiers textes régissant les personnels de l'I.N.H. Les administratifs et le corps unique des techniciens, comportant 12 échelons, sont recrutés exclusivement sur contrat. Les administratifs travaillent au siège, les techniciens sont éparpillés dans les laboratoires isolés des hôpitaux ou des facultés.

1956. — Création des premiers groupes de recherches médicales.

1958. — Les administratifs en fonction au siège (une cinquantaine) sont titularisés dans leur poste.

1960. — La Direction de l'I.N.H. applique à son personnel, sans reconnaissance officielle, le statut des personnels du C.N.R.S. qui vient d'être publié, mais ne le fait pas bénéficier de la prime de participation à la recherche.

1964. — Le 12 mai 1964 est publié le statut des personnels techniques et administratifs de l'I.N.H., calqué sur celui du C.N.R.S., élaboré par l'Administration sans consultation des organisations syndicales. La prime, avec rappel de janvier 1962, ne leur est cependant versée que pour la moitié de son montant. Cette dernière situation durera jusqu'en 1967.

1968. — Les administratifs du siège recrutés depuis 1958 exclusivement sur contrat sont intégrés sous le statut de 1964, après plus de 2 ans de lutte.

Ainsi, à l'heure actuelle, les carrières des techniciens administratifs de l'INSERM et du C.N.R.S. semblent à peu près identiques. Mais si la direction de notre établissement admet ce parallèle, il s'écoule plusieurs mois, sinon plusieurs années, comme nous l'avons vu, avant que les textes applicables au C.N.R.S. ne le soient à l'INSERM.

Aussi, bien qu'ayant un ministère de tutelle différent, le Ministère de la Santé publique et de la Sécurité sociale (ou affaires sociales), notre syndicat a jugé qu'ayant les mêmes revendications et travaillant dans les mêmes laboratoires que leurs collègues du C.N.R.S., il était normal de mener la lutte séparément. C'est pourquoi notre syndicat a décidé de se joindre au S.N.T.R.S.

Depuis un an que nous sommes au S.N.T.R.S. nous avons pu bénéficier de cette situation pour différentes raisons.

En effet, les statuts des deux organismes étant identiques, lorsqu'une modification est demandée, et obtenue, au C.N.R.S. (et ceci grâce à l'action de nos camarades, très nombreux et surtout très actifs), nous en sommes tout de suite avertis et pouvons, de cette façon, demander l'alignement sur le C.N.R.S. Jusqu'à présent nous avons obtenu ainsi :

- un réajustement de la prime au taux du C.N.R.S.;
- la reconnaissance des mêmes diplômes, classés de la même façon;

- la même durée des vacances;
- la possibilité de participer aux travaux de la commission de dérogation.

Notre action syndicale a eu également pour résultat :

- l'engagement de principe de l'administration d'intégrer des contractuels sans statut (boursiers, vacataires...), en priorité sur les postes nouveaux.
- la modification du fonctionnement des commissions paritaires (augmentation du nombre des représentants du personnel par exemple).

Parallèlement au C.N.R.S., nous avons également, dans les structures provisoires de l'INSERM, des représentants aux différentes commissions scientifiques spécialisées et conseil scientifique, en attendant la mise en place de structures définitives.

Nos principaux objectifs de lutte sont :

- l'application du taux de prime à 8 % pour les petites catégories, et l'allocation de 50 heures supplémentaires au personnel n'ayant pas la prime de recherche, dans les mêmes conditions qu'au C.N.R.S.;
- l'application des nouveaux indices des catégories C et D de la fonction publique tels qu'ils ont été appliqués au C.N.R.S.;
- l'amélioration du statut des personnels, s'inspirant des dernières modifications du statut du C.N.R.S.;
- l'élargissement des libertés syndicales;
- le reclassement des personnels déclassés (qui représentent environ le quart du personnel) : pratiquement,

depuis la création de l'I.N.H., il y a parmi les techniciens et administratifs de notre organisme, un nombre important d'agents qui ne sont pas classés dans la catégorie correspondant à leurs diplômes.

Le nombre sans cesse croissant de ces « déclassés » a plusieurs causes :

1° absence d'intégration des personnels en place lors de la sortie des statuts en mai 1964;

2° prédominance des postes de petites catégories dans les créations nouvelles, qui entraîne le recrutement d'agents sur-qualifiés par rapport aux postes disponibles (qualification néanmoins nécessaire pour la bonne marche des laboratoires) qui viennent donc grossir les rangs des personnels déclassés;

3° nombre de créations de postes toujours insuffisant pour faire face, d'une part au reclassement des agents, d'autre part, aux promotions et au recrutement pour les laboratoires et unités, créés chaque année.

La seule façon de mettre fin à cette situation est, comme nous le demandons depuis longtemps, la création d'un nombre de postes suffisant (au moins 1.000).

En conclusion, si le rattachement au S.N.T.R.S. a été très fructueux pour nous, il n'en demeure pas moins certain que, pour obtenir de l'INSERM la satisfaction de ses revendications, le personnel doit continuer à se battre dans l'unité la plus large, de la même façon que le personnel du C.N.R.S. continue la lutte après de son organisme directeur.

R. LAMPE.

NOUVELLES DE LA SECTION DU CNAM

L'activité de notre section syndicale du C.N.A.M. se développe. Des réunions ont eu lieu avec des camarades du Laboratoire National d'Essais (L.N.E.) sur les structures et les statuts du personnel. Des actions ont été menées à propos de menaces de licenciement et des conditions de travail. Une importante entrevue a eu lieu, le 26 novembre 1969, avec M. Guérin, directeur du C.N.A.M. et M. Daumas, conservateur du Musée, à laquelle participait Chanconie, secrétaire du S.N.T.R.S.

Les points suivants ont été discutés : 1° attribution des gardiens du musée : M. Guérin accepte que des propositions précises sur ce sujet lui soient faites ;

2° décision de non-renouvellement du contrat d'un gardien du musée à la suite d'un incident sur la nature du travail qui pouvait lui être demandé. Compte tenu de l'imprécision actuelle sur ce sujet, nous avons obtenu de la direction qu'elle revienne sur cette décision. Le

cas de ce gardien sera à nouveau examiné en septembre 1970.

3° congés hebdomadaires : alignement sur les musées nationaux. Pas d'objection de principe, impossibilité de fait due à l'insuffisance des effectifs ;

4° statuts des personnels. La direction souhaite une réduction du nombre des situations statutaires mais refuse d'examiner cette question avant la mise en place des nouvelles structures du C.N.A.M. ;

5° droit syndical. La direction accepte d'examiner les dispositions élaborées au C.N.R.S. Elle est en principe favorable pour accorder un local plus grand mais ne pense pas avoir de possibilité avant le courant du deuxième trimestre 1970.

Notre section syndicale commente ces résultats et prépare des propositions sur les points 1, 3 et 5. Elle prend contact avec le L.N.E. au sujet du point 4.

A. CHANCONIE.

DERNIERE INFORMATION : PERSONNELS SUR CONTRATS « RESSOURCES AFFECTEES C.N.R.S. ».

Le 10 décembre, la Direction du C.N.R.S. a reçu l'Intersyndicale pour lui communiquer la procédure d'intégration prévue pour quinze agents R.A. qui vont être intégrés sur des postes C.N.R.S. au 1^{er} janvier 1970.

Cette intégration se fera sur la base de l'ancienneté et en tenant compte de l'accord de l'intéressé concernant son recrutement à des conditions normales, c'est-à-dire application stricte du statut.

— *Personnels horaires* : le salaire est porté à 4,50 francs de l'heure à compter du 1^{er}-10-1969.

— *Texte sur la sécurité de l'emploi* modifiant les articles 31, 35, 36, 36 bis, 40, 44 et 45 du statut en y introduisant une procédure de reclassement. Le texte définitif a été accepté par les ministères concernés. Il est actuellement dans le circuit des signatures pour parution.

— *Retraites*. Répondant à une enquête du Ministère de l'Education Nationale, la direction du C.N.R.S. a indiqué « qu'elle inscrivait au premier plan des revendications celles concernant le régime des retraites du personnel du C.N.R.S., en soulignant que la direction du C.N.R.S. les considérait à la fois comme légitimes et conformes à l'intérêt du service ».

Dans le cadre des discussions Direction-Intersyndicale sur les questions de retraite, la direction a accepté d'entreprendre une action auprès du Ministère pour permettre la jouissance anticipée de la retraite pour les agents frappés d'une incapacité de travail.

Il est important de noter que la lettre (qui ne traite que de ce problème spécifique) contient un préambule qui fait apparaître les différences fondamentales entre les retraites de fonctionnaires et celles des agents contractuels du C.N.R.S. le préambule indique que « les représentants du personnel n'ont pas manqué de signaler à maintes reprises cette disparité de traitement entre les deux catégories d'agents intéressés pour conclure, à chaque fois, à la nécessité d'assurer aux personnels contractuels de l'Etat un régime de retraite identique à celui des titulaires de la fonction publique ».

— *Sécurité d'emploi (mesures internes au C.N.R.S.)*. Le directeur administratif et financier a fait connaître la

procédure de reclassement pour les personnels des laboratoires propres dont le poste est supprimé. La procédure sera identique à celle appliquée aux collaborateurs techniques :

- première liste Y jusqu'au 15 février ;
- seconde liste Y' jusqu'à fin mars.
- examen des cas restant par l'Intersyndicale et l'Administration.

— *Droit syndical*. Le texte définitif va être adopté par le Comité de Direction. Le C.N.R.S. s'est engagé à le mettre en application dès le début de l'année 1970.

— *Conseil d'administration du C.N.R.S.* Il se réunira le 12 décembre.

— *Augmentation des catégories C.D. fonction publique*. La direction s'est engagée à préparer le texte d'application aux agents concernés du C.N.R.S. (9, 8, 7 et 6 B; 6, 5 et 4 D) des augmentations prévues pour le 1^{er} janvier 1970.

— *Droits sociaux des femmes*. Le Ministre de la fonction publique a donné son accord à la modification de la circulaire n° 7 du 23 mars 1950 permettant des autorisations d'absence pour les mères de famille en cas de maladie d'un enfant.

Le Ministère a décidé l'octroi d'une indemnité journalière de 4,50 francs aux femmes fonctionnaires de la région parisienne qui confient un enfant de 6 mois à 3 ans à une école ou à une nourrice agréée et dont l'indice de traitement est inférieur ou égal à 390.

— *Concours des administratifs*. Le concours 4 D s'est déroulé le 6 octobre, le concours 3 D le 10 octobre. Informé par les personnels d'un certain nombre d'anomalies dans la manière dont ont été effectués les oraux, le S.N.T.R.S.-C.G.T. a demandé à l'Intersyndicale de saisir la direction du C.N.R.S. Il entend également demander l'utilisation totale des postes ouverts au concours.

COMMUNIQUÉ DU BUREAU NATIONAL

Le B.N. du S.N.T.R.S. réuni le 3 décembre sur les décisions prises par le Comité de 1969 constate la situation résultant des positions du S.N.C.S., des syndicats C.F.D.T. et S.N.P.C.E.N. revenant, le 1^{er} décembre, sur les décisions prises par le Comité de Coordination le 24 octobre concernant la diffusion nationale d'un tract à la population pour le 11 décembre et dont la rédaction était acceptée par tous le 14 novembre.

Il déplore ce revirement peu admissible de la part d'organisations responsables qui survient, de surcroît, à quelques jours de

l'action et dont la préparation est très avancée dans de nombreuses sections.

Cette situation va créer un désarroi certain parmi le personnel et suivre au développement de l'action dans la Recherche Publique, dont chacun a le sentiment de l'urgence et de la nécessité.

Le B.N. constate que, d'une part, toutes les organisations syndicales se déclarent attachées à la coordination et entendent la maintenir et que, d'autre part, le fonctionnement et les attributions du Comité ne sont pas suffisamment précisées puisqu'une situation comme celle devant laquelle nous sommes est créée.

Il propose, en conséquence, que la réunion plénière du Comité de Coordination, le 15 décembre, ait à son ordre du jour :

1° La définition des objectifs, des attributions et des modalités de fonctionnement du Comité de Coordination.

2° L'élaboration d'un plan d'action du Comité. La décision du dernier Comité de Coordination relative à la formulation par écrit des positions de chaque organisation favorisera la discussion.

Le B.N. estime que l'impossibilité de réaliser la distribution d'un tract national, le 11 décembre, due à l'attitude de dernière heure du S.N.C.S., du S.N.P.C.E.N. et de la C.F.D.T. ne doit pas se traduire par l'absence d'actions en direction de la population et des pouvoirs publics.

Le B.N. du S.N.T.R.S., tout en ayant conscience des difficultés considérables dues à la situation nouvelle, appelle ses sections à développer entre le 11 et le 19 décembre le maximum d'activité DANS L'UNITÉ LA PLUS LARGE POSSIBLE.

BULLETIN D'ADHÉSION

au Syndicat National des Travailleurs
de la Recherche Scientifique C. G. T.

10, rue de Solférino, PARIS-7^e

NOM

PRÉNOM

LABORATOIRE

Adresse personnelle

Signature :